

Mairie de Lampaul-Guimiliau. Février 2015.



Règlement de la Consultation

Maître de l'ouvrage

Mairie de Lampaul-Guimiliau.

Objet du marché

Marché de fournitures et de services :
Contrat de restauration scolaire

Remise des offres

Date limite de réception : 27 mars 2015 à 12h.

ARTICLE PREMIER: OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le contrat de restauration du restaurant municipal de la commune de Lampaul Guimiliau, en gestion déléguée en périodes scolaires et en liaison froide durant les vacances.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Mode de consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 28.

Les candidats devront répondre sur le lot complet sous peine de voir leur offre rejetée.

Les candidats devront contacter la mairie pour effectuer une visite du restaurant municipal dans le délai de la consultation.

2.2 – Décomposition en tranches et en lots

Sans objet

2.3 – Mode règlement du marché et modalité de financement

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures mensuelles.

2.4– Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 Présentation des offres et candidatures.

Le dossier de consultation est disponible sur le site de l'AMF 29 ou sur demande à la mairie de Lampaul Guimiliau aux coordonnées figurant à l'article 6.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro ainsi que les documents de présentations associés.

Elles comporteront, outre l'offre financière avec le détail des prix et prestations, les pièces justificatives suivantes :

Les pièces justificatives mentionnées à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Les attestations sur l'honneur dûment datées et signées par le candidat pour justifier:

- a) Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

c) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles du Code du Travail.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE.

- le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges
- L'offre du candidat
- la liste des fournisseurs du candidat.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera fait conformément au code des marchés publics suivant le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères de sélection pondérés seront les suivants:

- ✓ Le prix : 60 %
- ✓ La valeur technique : 40 %

Il est rappelé aux candidats que le marché est négociable.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 27 mars 2015 à 12h.**

Elles peuvent être transmises sur tous supports aux coordonnées suivantes et faisant mention de l'objet de la consultation:

Mairie de Lampaul-Guimiliau
6, place du Villers
29400 Lampaul-Guimiliau
02.98.68.76.67
accueil@mairie-lampaul-guimiliau.fr

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire concernant l'offre ou le dossier, pourra être obtenu auprès de

Commune de Lampaul Guimiliau. Février 2015.

Mairie de Lampaul Guimiliau
Jean-François PERROT
6, place du Villers
29400 Lampaul-Guimiliau.
dgs@mairie-lampaul-guimiliau.fr